

Compte rendu du conseil municipal du 26 novembre 2012

Présents : Elisabeth BordaïSCO, Nadia Grammontin, Claudine Quenot, Henri Conques, Philippe Crabé, Didier Laulhé, Jean Monbeigt.

Absents excusés : Gérard Plaà, Frédéric Pons.

Début de la séance : 19h30

Secrétaire de séance : Nadia Grammontin.

Ordre du jour :

- Décisions modificatives
- Recrutement d'un agent recenseur
- Réfection du tabernacle
- Questions diverses

1. **Décisions budgétaires modificatives** :

A la demande de Mr. Le Percepteur, suite à de nouvelles instructions ministérielles en matière de budget communal, les dépenses prévues au chapitre 65 le syndicat de Lagor doivent être imputées sur le chapitre 14. De plus, pour financer le remplacement de la secrétaire de mairie pendant son congé pour accident du travail, il est nécessaire d'abonder le chapitre 12 d'une somme de 1 000€ car le remboursement des frais de remplacement par GROUPAMA n'abonde pas le chapitre 12.

Par conséquent, Philippe Crabé propose que l'on impute 11 500€ au chapitre 65 pour abonder le chapitre 12 de 1 000€ et le chapitre 14 de 10 500€.

Proposition adoptée à l'unanimité.

2. **Recrutement d'un agent recenseur** :

Le recensement de notre commune aura lieu du 16 janvier au 17 février 2013.

La commune doit procéder au recrutement d'un agent recenseur qui recevra une formation de 8 heures les lundi 7 et 14 janvier 2013.

Après discussion, la proposition qu'un appel à candidatures soit diffusé dans les boîtes aux lettres de la commune et qu'en cas de candidatures multiples, une priorité d'embauche soit donnée aux étudiants de la commune, est soumise au vote.

La rémunération prévue est de 350€ net.

Le conseil approuve à l'unanimité la proposition.

3. Restauration du tabernacle :

La direction régionale des affaires culturelles est prête à accorder à notre commune une subvention pour la restauration du tabernacle de l'église. L'attribution de cette subvention d'un montant de 2 880€, correspondant à 30% du montant HT des travaux, est subordonnée à l'acceptation par le conseil municipal du plan de financement qui prévoit la prise en charge par la commune du montant restant.

Compte tenu que le montant des travaux de 11 481.60€ TTC, il reste à charge pour la commune : 8 601.60€

Une collecte va être lancée pour alléger la charge de la commune.

Un don de 2 000€ que l'ancien comité des fêtes de Castetner avait fait au comité paroissial devrait être versé lors de la mise en œuvre de la collecte.

Après discussion, il est proposé au conseil municipal d'adopter une délibération qui acte le plan de financement présenté.

Résultat du vote : pour : 5 contre : 1 abstentions : 2

4. Questions diverses :

- Projets en cours :

Les dossiers de demandes de subvention pour les projets de la commune sont à présenter à nouveau pour 2013. On est dans l'attente des décisions concernant la réorganisation de l'attribution des aides du Conseil Général pour les 4 années à venir pour pouvoir les finaliser.

Les assistantes sociales qui assistent le locataire du logement de l'école dans la recherche d'un nouveau logement espèrent trouver une solution prochainement.

- SIVU scolaire :

Les effectifs sont de 86 élèves pour 2012/2013. Pour 2013/2014, la prévision est de 72, ce qui fait craindre une suppression de classe.

Le contrat du fournisseur de repas de la cantine arrive à son terme. Un appel d'offre a été lancé.

Une chaudière sur les trois en service est à changer. Une étude sur les travaux à réaliser est en cours.

La réforme des rythmes scolaires va s'appliquer au plus tard à la rentrée 2014. Des discussions sont en cours tant au niveau national que local.

- Voirie :

La société qui a fait une évaluation de l'ensemble du réseau voirie de la communauté de communes a donné son diagnostic. Pour notre commune, le réseau voirie est en bon état. Malgré cela, des travaux ont été réalisés cette année sur les chemins de Bourdettes, Cabanne, Touyaà. La côte de Loubieng a été entièrement reprise en enrobé.

Les travaux à prévoir pour 2013 sont à signaler à la C.C.L.

- Excès de vitesse sur la D 71 :

De nombreux usager de la D 71 ne respectent pas la limitation de vitesse dans l'agglomération. Une demande de renforcement de la signalisation va être faite auprès du Conseil Général.

- Source Baran :

Pour permettre un accès plus facile aux randonneurs, la C.C.L. a fait nettoyer l'accès et projette de mettre en valeur les abords de la source.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La secrétaire, Nadia Grammontin.